

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 septembre 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2022-938-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-939-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-940-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2022 soit adopté, tel que transmis.

CE-2022-941-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 août 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-942-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022, et en recommande le dépôt au conseil

municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-943-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 16 juin 2022.

CE-2022-944-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de confirmer la nomination de madame Mahotia Gauthier en sa qualité de cheffe de section, environnement et transition écologique, du Bureau de l'environnement et de la transition écologique, à titre de premier fiduciaire (fiduciaire n° 2) de la *Fiducie pour la réhabilitation des terrains résidentiels du secteur Brady*.

CE-2022-945-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer le dépôt du dossier de candidature de la Ville de Terrebonne auprès du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL) concernant l'implantation d'un campus universitaire sur le territoire de la Ville.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au CRUL accompagnée dudit dossier de candidature.

CE-2022-946-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la candidature de la Ville de Terrebonne pour le prix du *Mérite municipal* dans la catégorie *Municipalité et développement durable*, et ce, dans le cadre du projet d'élaboration du Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au MAMH accompagnée dudit dossier de candidature.

CE-2022-947-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente de prolongation et d'amendement de bail* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Gestion JS. s.e.n.c. portant sur le local 15 situé au 1380, Grande Allée, représentant un loyer annuel de 29 359,19 \$, taxes incluses, et ce, pour une durée additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre

2022 au 30 septembre 2023, incluant deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, aux fins d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus au bail et à ladite entente joints au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de prolongation, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-948-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'amendement des procédures (SAI-M-241496-1510) introduites devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le cadre du dossier d'expropriation pour la mise en place du Corridor de biodiversité dans le secteur Urbanova, représentant une superficie totale de 88 815 mètres carrés, le tout en autorisant le dépôt d'une offre détaillée, soit une dépense additionnelle de 648 500 \$, en supplément de la somme déjà versée de 3 065 500 \$, pour un montant total de 3 714 000 \$.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-949-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de Karl Bouchard à titre de chef de section, réseau souterrain et hygiène du milieu, à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2022-950-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de Valérie Bernier à titre d'agente conseil, rémunération, à la Direction des ressources humaines, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2022-951-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Guide déterminant les paramètres des stages en milieux de travail – Formations universitaire et collégiale* incluant la structure salariale.

CE-2022-952-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Geneviève Rivard à titre de cheffe de section, gestion des matières résiduelles, à la Direction générale, à compter du jeudi 22 septembre 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Rivard soit fixé à l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2022-953-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif résilie le contrat SA21-10013 accordé à **LE BERGER BLANC INC.** suivant la publication de l'appel d'offres public pour le contrôle de la population animale sur le territoire de la Ville de Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à LE BERGER BLANC INC. afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 10 octobre 2022.

CE-2022-954-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **LES SERVICES EXP INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat de services professionnels SA22-9092 pour les plans, les devis et la surveillance des travaux d'installation de deux (2) génératrices, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 106 093,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-955-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 18 août 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-08-18/03	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Simone-Berthiaume.
CTC-2022-08-18/05	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Marco.
CTC-2022-08-18/06	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Angelo.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-08-18/09	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue des Libellules.
CTC-2022-08-18/12	Approuver la demande d'ajout de marquage au sol d'une zone hachurée et d'ajout de la signalisation mentionnant de ne pas bloquer cette zone sur la montée Dumais, à la sortie du stationnement des enseignants de l'école secondaire des Rives.
CTC-2022-08-18/13	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Rochon.
CTC-2022-08-18/14	Approuver la demande de modification de la signalisation de traverse sur la rue Rodrigue, à l'intersection de la rue Trudel, et ce, à l'aide d'une cloche en béton afin de la rendre plus visible.
CTC-2022-08-18/15	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la rue de la Portneuf.
CTC-2022-08-18/21	Approuver la demande d'interdiction de stationner sur le boulevard Laurier, entre la route 335 et la rue Émile-Roy.
CTC-2022-08-18/23	Approuver la demande de modification de l'affichage du radar pédagogique situé sur l'avenue Urbanova afin que celui-ci affiche la vitesse à plus de 70 km/h.
CTC-2022-08-18/27	Approuver la demande provenant de la Direction des travaux publics afin de déplacer l'arrêt situé à l'intersection de l'avenue Janssens et de la rue Léveillé (direction nord) plutôt à l'intersection des rues Latour et Léveillé.
CTC-2022-08-18/28	Approuver la recommandation du CTC pour l'ajout de signalisation sur la rue d'Angora des traverses piétonnières à proximité du parc et refus de la demande initiale d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « balise de centre de rue ».
CTC-2022-08-18/29	Approuver la demande d'ajout de signalisation de traverse à l'intersection protégée des rues Saint-Louis et Chartrand.
CTC-2022-08-18/33	Approuver la demande d'ajout de signalisation pour indiquer le sens unique et refus de la demande de modification de stationnement sur la rue de la Pruche.
CTC-2022-08-18/42	Approuver la demande d'ajout de marquage au sol et de signalisation pour sécuriser l'accès au parc Montpellier, sur la rue du Pauillac.
CTC-2022-08-18/43	Approuver la demande de mettre la rue de la Manouane à sens unique, entre les rues des Escoumins et de la Boisbouscache.

CE-2022-956-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif adopte la définition « **Honoraires professionnels pour la planification des travaux de protection et de réhabilitation de l'édifice de la Globe Shoe** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 9.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 575 000 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2022-957-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, autorise le Comité consultatif de toponymie à procéder à l'analyse de la demande concernant la désignation toponymique existante du projet « La Promenade du 350^e ».

QUE ses recommandations soient soumises au comité exécutif, le tout conformément au règlement numéro 665.

QUE le Comité consultatif de toponymie soit autorisé à s'adjoindre d'une personne-ressource experte afin d'aider le comité dans son analyse, le cas échéant.

CE-2022-958-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat de gré à gré G22-8002 à **SIDEKICK INTERACTIVE INC.** pour l'application mobile « Info déneigement », pour une période d'un (1) an, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 122 448,38 \$, taxes incluses, suivant la proposition en date du 22 août 2022, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-959-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant l'acquisition de données géospatiales sur les réseaux souterrains de la Ville ainsi que les services professionnels et ressources et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 460 000 \$*, sous le numéro 822.

CE-2022-960-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat spécifique en infonuagique entre la Ville de Terrebonne et Microsoft Corporation, d'une durée de trois (3) ans débutant à la date d'enregistrement inscrite au document intitulé *Formulaire de signature de programme*, pour l'abonnement aux licences Microsoft Dynamics, suite à la résolution du conseil municipal 361-05-2022.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat spécifique en infonuagique, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-961-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **KRYZALID COMMUNICATION INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-11006 pour la refonte du site Web de la Ville de Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, du 3 octobre 2022 au 2 octobre 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 368 255,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-962-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 20.

Président

Greffier